Commentry

2025-99 AC PM

ARRÊTÉ MODIFICATIF
PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A L'OCCASION DE LA BRADERIE DU DIMANCHE 25 MAI 2025
(Annule et remplace l'arrêté 2025-87)

Nous, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et suivants, et L.2125-1 et suivants,

Vu le Code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 à L 211-4,

Vu le Code de la route,

Vu le Code pénal, articles 431-9 et 321-7,

Vu le Code de commerce, notamment ses articles R.310-2 à R.310-9, et R.310-19,

Vu la circulaire ministérielle du 13 avril 2006 relative aux ventes au déballage ;

Vu l'arrêté municipal du 18 octobre 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Thierry VERGE, 1er adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Vu l'avis de la police municipale,

Considérant qu'en raison de la braderie organisée par la commune de Commentry le **Dimanche 25 mai 2025** dans le centre-ville de Commentry ainsi qu'une brocante organisée par l'Amicale du clos des Acacias, il importe de règlementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération de Commentry afin d'assurer la sécurité des personnes,

ARRÊTONS :

Article 1 : Cette arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2025-87.

Article 2 : Le **dimanche 25 mai 2025** de 6 heures à 22 heures, une braderie ainsi qu'une brocante auront lieu en centre-ville à Commentry. **La partie « brocante »** démarrera de la Poste jusqu'à la rue Blanqui (possibilité de circulation vers la rue Blanqui. **La partie « braderie »** débutera de la Poste, rue Jean Jaurès jusqu'à Point P.
Les rues désignées ci-dessus seront fermées à la circulation et réservées aux véhicules des exposants. (Voir plan ci-joint).

- la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits à partir de 5 heures sur tout le périmètre de la brocante et de la braderie sauf pour les exposants.

- Les voies d'accès à la braderie seront sécurisées par la commune par des plots avec barrières relevantes, aux endroits cités ci-dessous :

. rue Jean Jaurès à la hauteur de la rue Pierre Sémard

. rue Christophe Thivrier, après la rue Auguste Blanqui (circulation possible rue A. Blanqui.

. rue Jean-Jacques Rousseau à hauteur de la rue Georges Bayet

. rue de la République à hauteur de la rue de la Carderie

Hôtel de ville de Commentry
Place du 14 Juillet
03600 COMMENTRY
04.70.08.33.30
www.commentry.fr

- Plot avec barrières de sécurité seront installés :
. rue Emile mâle, à l'intersection avec la rue du docteur Léon Thivrier,
. rue Henri Barbusse, à hauteur du parking, (stationnement sur parking autorisé),

- Des barrières de sécurité seront mises en place par le centre technique municipal :
. rue Christophe Thivrier, au niveau de la rue Denis Papin, rue Camille Desmoulins, côté rue Christophe Thivrier, rue Voltaire, de part et d'autre, Place Martenot, côté rue Georges Bayet, rue Jean-Jacques Rousseau, à l'intersection avec la rue du Docteur Roux (circulation autorisée rue du Docteur Roux), rue du Bourbonnais, à l'intersection avec la rue Jean Jaurès,

- Des barrières avec panneau « sens interdit » seront installées :
. rue Molière, à l'intersection avec la rue A. Blanqui,
. rue de la Carderie, en direction de la rue de la République,
. rue Georges Bayet, accès possible à la station essence,
. rue Henri Barbusse, à l'intersection avec la rue Paul Fabre,
. rue Pierre Sémard, à l'intersection avec la place du Champ de Foire,
. rue Jean Jaurès, au niveau du rond-point du Jet d'eau,

- Les barrières amovibles seront relevées :
. place Stalingrad, à l'intersection avec la rue Gabriel Péri,
. rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'intersection avec la rue Gabriel Péri.

Article 3 : En fonction du nombre d'exposants, le périmètre pourra être réduit. La fleuriste « au fil des envies sera autorisée à stationner son camion place Martenot afin de permettre son chargement pour les livraisons du dimanche matin (fête des mères).

Article 4 : Les déviations de circulation seront opérées comme suit :

- **Pour les véhicules venant de Néris-Les-Bains et se dirigeant sur Moulins-Vichy** par la rue du Bois, l'avenue Edouard Vaillant, les rues Paul Fabre, Jean Dormoy et du Vieux Bourg via Malicorne.

- **Pour les véhicules venant de Néris-Les-Bains et se dirigeant vers Clermont-Ferrand** par les rues du Creux du Lac, C.D. 453, rue de la Chevantière.

- **Pour les véhicules venant de Chamblet et se dirigeant** :

a) sur Vichy-Moulins-Gannat, par la rue Jean Jaurès, l'avenue Edouard Vaillant, place du Champ de Foire, les rues Paul Fabre, Jean Dormoy, vieux bourg et rond-point des Forges.

b) sur Clermont-Ferrand, par la rue Jean Jaurès, l'avenue Edouard Vaillant, place du Champ de Foire, les rues Paul Fabre, Jean Dormoy, vieux bourg, rond-point des Forges, Berthet du Plaveret et l'avenue des Pégauds.

c) sur Néris-les-Bains, par les rues Jean Jaurès et du Bois.

- **Pour les véhicules venant de Durdat-Larequille**, par le contournement.

- **Pour les transports en commun, en provenance de Néris-les-Bains** et se dirigeant sur Moulins-Vichy-Clermont-Ferrand, par le contournement.

Article 5 : Le stationnement des véhicules de la braderie dont le tonnage excède 3,5 T est strictement interdit sur le trottoir. L'installation des stands se fera strictement dans le périmètre des rues réservées à la braderie.

- **Les bradeurs et exposants participant à la brocante devront respecter un espace libre de 3,50 mètres de largeur sur l'axe des rues pour permettre le passage des services de lutte contre l'incendie**. Dès 8 heures les barrières relevantes seront mises en position fermées et verrouillées par le CTM. L'agent de police municipale veillera aux distances entre les stands afin de faciliter si besoin le passage des secours. Il s'assurera également que toutes les barrières levantes soient en position fermées.
- L''installation de l'étal des commerçants sera désignée par le placier de la braderie.
- Aucun commerçant ne sera installé au niveau des bornes incendies.

Article 6 : Le centre technique municipal mettra en place tous les panneaux de signalisation (rue barrée – sens interdit - déviation).

Article 7 : Une semaine avant la braderie, l'organisateur fournira aux services de gendarmerie, centre de secours et police municipale de Commentry une fiche de consignes avec tous les contacts téléphoniques des organisateurs, bénévoles et unités de secours de la protection civile avec la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident. Le jour de la braderie, les organisateurs fourniront la fiche de consignes aux bénévoles présents sur la manifestation.

Article 8 : Le placier de la commune, la société GERAUD, est chargé du placement des participants à la braderie et de l'encaissement des droits de place en application des délibérations du 15 avril 2025.

Article 9 : Il est préconisé qu'à titre exceptionnel, les commerçants sédentaires situés sur le périmètre de la brocante seront autorisés à mettre en place un étal de braderie. L'ensemble des commerçants sédentaires de Commentry sont autorisés à exposer pour la braderie sans être soumis à un quelconque droit de place.

Article 10 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry www.commentry.fr. à compter du 16 mai 2025.

Article 11 : Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 12 : Madame la directrice générale des services de la commune, Monsieur le directeur des services techniques, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, les agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie à COMMENTRY,
Le quatorze mai deux mille vingt-cinq,
Pour le Maire,
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

Thierry VERGE

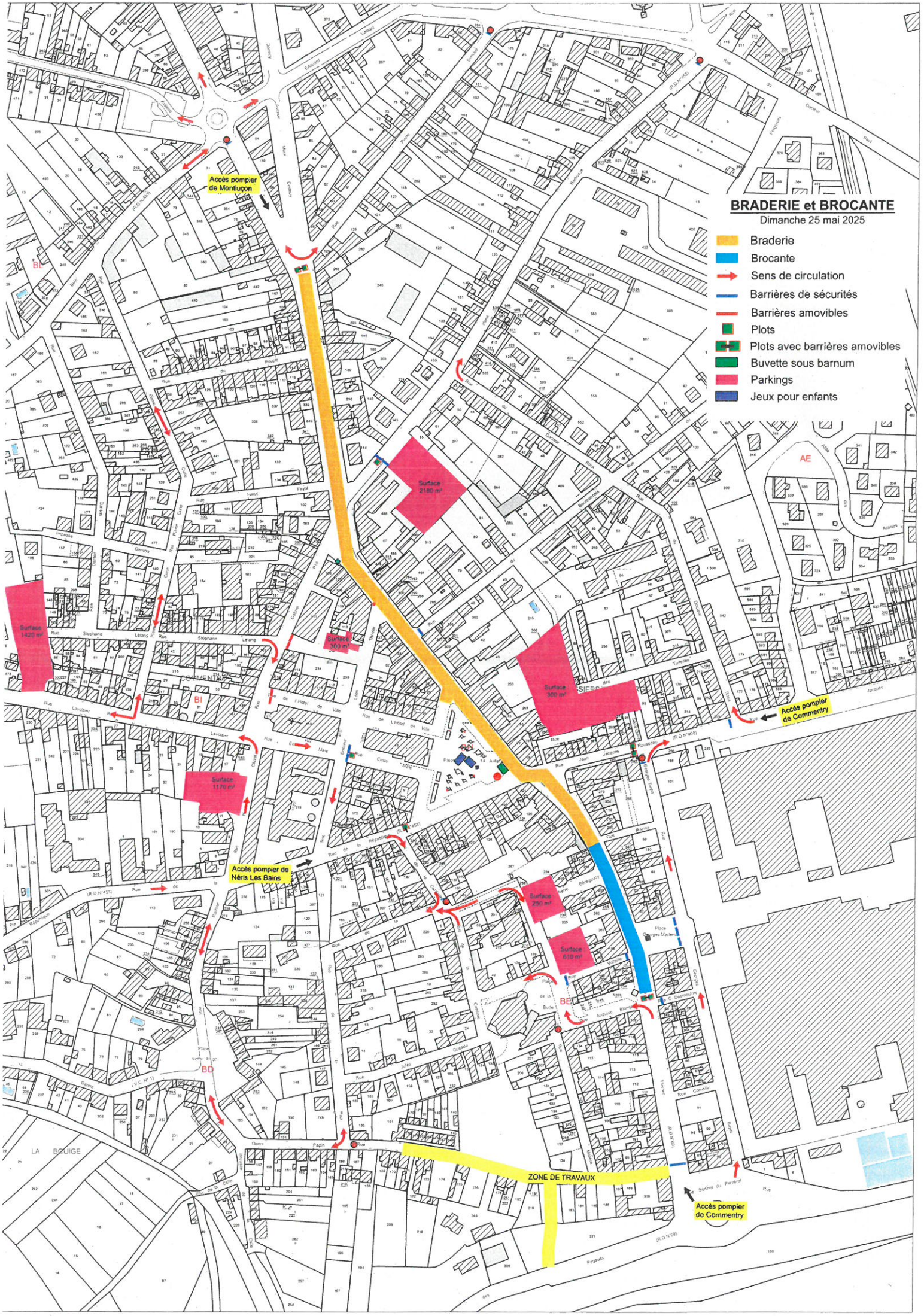
BRADERIE et BROCANTE
Dimanche 25 mai 2025
Braderie
Brocante
Sens de circulation
Barrières de sécurités
Barrières amovibles
Plots
Plots avec barrières amovibles
Buvette sous barnum
Parkings
Jeux pour enfants
Accès pompier de Montluçon
Surface 2180 m²
Surface 1420 m²
Surface 300 m²
Surface 300 m²
Surface 1170 m²
Accès pompier de Commentry
Accès pompier de Néris Les Bains
Surface 250 m²
Surface 610 m²
ZONE DE TRAVAUX
Accès pompier de Commentry